

Liaisons Associatives

N° 26 - 2018



L'Édito de Mario Rossi

Adjoint au Maire
chargé de la vie associative,
de la démocratie locale
et des maisons de quartier
Conseiller Communautaire

Bonjour à toutes et à tous,

Ce nouveau numéro de « liaisons associatives » est pour une grande part consacré à la table ronde que nous avons organisée les 15 septembre à votre intention, sur la question du financement alternatif.

Vous avez été plus de 200 associations présentes ou représentées.

La qualité des présentations des partenaires invités, la pertinence de vos questions et de vos témoignages ont rendu cette rencontre, nous le croyons utile.

C'était le but que nous poursuivions avec Arnaud Robinet, Maire de Reims.

Au delà de l'attention constante que la Municipalité porte au monde associatif, richesse de notre ville, nous souhaitons maintenir avec vous tous la plus grande proximité possible, être à votre écoute, répondre à votre attente.

Vous le méritez en consacrant votre temps libre à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens: notre but commun.

N'hésitez pas à nous communiquer d'autres thèmes qui pourraient faire l'objet d'autres rencontres sous le même format.

Je vous souhaite bonne lecture.

Bien amicalement à toutes et à tous.

Bilan et perspectives de la table ronde sur les ressources nouvelles des associations

Ce sont près de 200 d'entre vous qui ont répondu à l'invitation du maire Arnaud Robinet à la table ronde du 15 septembre dernier qui s'est tenue dans le grand amphithéâtre de Sciences-Po Reims.



La mobilisation dont vous avez fait preuve, les échanges nourris avec les intervenants, les retours positifs recueillis à l'issue de cette matinée, témoignent de la pertinence de la proposition faite par le Maire et Mario Rossi, Adjoint en charge du pilotage de l'évènement, quant au thème de ces rencontres « les ressources nouvelles des associations ».

En effet, pour rencontrer régulièrement sur le terrain, les responsables associatifs de tous horizons, sport, social, culture, ils ont pris la mesure de la récurrence de ce questionnement sur la recherche de nouvelles ressources.

Si nous souhaitons revenir sur cette table ronde, ce n'est pas tant pour présenter un compte-rendu de cette matinée, qui serait forcément réducteur et ne pourrait témoigner de la richesse des interventions et des témoignages, que d'en tirer pour l'avenir des enseignements et des perspectives encourageantes.

Aussi, nous vous invitons, dans un premier temps, à découvrir ou à faire plus ample connaissance avec les associations et structures qui nous ont accompagnés lors de ces moments d'échanges, en consultant leur site. Vous y trouverez les valeurs sur lesquelles se fondent l'engagement, ainsi que l'actualité de nos quatre partenaires.



#115725164



Avec Carenews.com suivez quotidiennement l'actualité du secteur de l'engagement sociétal. Carenews.com c'est une équipe indépendante de journalistes qui trie, synthétise et vous présente toute l'information du monde associatif, du mécénat et de l'engagement sociétal. Carenews.com c'est aussi le site des acteurs de l'engagement. Chaque association, fondation, entreprise peut y créer son blog pour communiquer en bénéficiant d'un référencement puissant et d'une audience qualifiée. Avec 220 000 pages lues par mois, 1 000 blogs hébergés et 10 000 contenus, Carenews.com est le média des acteurs de l'engagement.



Acteur de la finance solidaire, nous avons pour mission l'accompagnement financier des projets d'utilité sociale.

Nous proposons des outils financiers et de conseil à destination des structures associatives employeuses :

- prêts à taux zéro (jusque 30 000 €) et prêts solidaires ;
- garanties de prêts bancaires ;
- le fonds de confiance : subvention favorisant l'essaimage de nouveaux projets associatifs (potentiel de création de 5ETP à 3 ans demandé) ;
- le Dispositif Local d'Accompagnement : dispositif d'appui-conseil finançant l'intervention d'un consultant spécialisé au sein des associations.



Helloasso, c'est la solution des clubs et associations pour recevoir des paiements sur internet et pour gagner un temps précieux dans la gestion de l'association. Services gratuits pour les associations, quand une personne fait un paiement sur HelloAsso, elle peut laisser un pourboire. 1 sur 2 fait ce choix.



Notre action est d'agir en faveur de l'insertion professionnelle auprès des publics éloignés de l'emploi, pour la mobilité inclusive et l'insertion par l'éducation.
Notre vision est d'affirmer notre responsabilité sociale, notre solidarité et contribuer à la mise en place d'un rapprochement, d'une écoute et d'un dialogue sur nos territoires.



#110725164

S'il faut retirer dans un premier temps les enseignements qui se dégagent de ces rencontres du 15 septembre, deux points méritent toute notre attention car ils viennent nourrir notre réflexion.

- Créativité et innovation en partage

L'une des vertus et non la moindre de cette table ronde a été de constater que nombreux étaient ceux qui partageaient les mêmes préoccupations tout en refusant de baisser les bras devant l'adversité. Elle a permis tout d'abord de redonner des perspectives d'espoir et de regonfler le moral en berne ou tout au moins en demi-teinte de certains responsables associatifs, tout en proposant des solutions pragmatiques relatives à la recherche de nouvelles sources de financement.



La participation de têtes de réseaux et d'associations présentes témoigne que la créativité et la confiance en soi sont autant d'atouts dans le portage du projet associatif. Et leur volonté de transmettre leurs expériences, prouvent bien, s'il en était besoin que le mouvement associatif est là, bien présent et bien vivant.



- Diversification et décloisonnement comme alternatives

De même qu'il existe une multitude de modèles socio-économiques associatifs, il existe pour chaque association, une ou des solutions de financements qui lui sont plus particulièrement adaptés, et chacun doit rechercher la meilleure adéquation possible entre son projet et les sources de financements envisageables : mécénat, crow-funding, appels à projets...



Quant aux partenaires financiers, si les associations ont longtemps entretenu des liens privilégiés avec les financeurs publics, elles doivent s'ouvrir plus largement vers la recherche de coopération financière et partenariale avec le monde de l'entreprise, de la société civile.
L'association, en cohérence avec son objet social et ses valeurs, peut engager une véritable co-construction avec des entreprises ciblées à travers une politique de partenariat association-entreprise.

La boîte à outils

Les Excédents de Trésorerie



Une association peut avoir plusieurs sources de financement (dons, cotisations par exemple) y compris celles relevant d'activités marchandes, dès lors que cela est mentionné dans ses statuts et qu'elle s'acquitte des impôts commerciaux si cette activité est exercée à titre principal. Elle peut donc dégager des » bénéfices « ou plus exactement des excédents.

- Dégager des excédents est souhaitable afin d'assurer la pérennité de la structure, cela permet de constituer a minima un fond de roulement permettant de faire face à des imprévus (retards d'encaissement, exercices déficitaires) ou encore de financer des réalisations futures. La circulaire Valls confirme largement cette position, en permettant aux associations subventionnées de réaliser un bénéfice raisonnable, sans que ce dernier soit repris par l'autorité publique.

- Ce qui est interdit, c'est la distribution de ces excédents. Cette notion est très large, il peut s'agir de distribution directe des résultats auprès des membres, comme d'avantages injustifiés ou encore l'utilisation de ces excédents pour un but ne correspondant pas à l'objet social de l'association. Les excédents n'ont pas non plus vocation à être engrangés à l'excès. Ce principe est clairement affirmé dans une circulaire de l'administration fiscale en date du 15 septembre 1998 qui précise « *il est légitime qu'un organisme non lucratif dégage, dans le cadre de son activité, des excédents, reflète d'une gestion saine et prudente. Cependant l'organisme ne doit pas les accumuler dans le but de les placer* ». La Cour des comptes valide cette position notamment lorsqu'elle se montre très critique envers la SPA à propos de ses réserves financières d'un montant de 68 millions d'euros fin 2015 alors même que l'on note un retard dans la rénovation des refuges.

- L'affectation des excédents peut être ventilée de différentes manières :

- * Apurement des pertes antérieures
- * réserves obligatoires prévues par les statuts
- * Projet associatif (réserve libre)

- L'association devra veiller à privilégier la sécurité du placement et éventuellement sa sécurité, par rapport à sa rentabilité. Elle devra également tenir compte de la fiscalité applicable au placement envisagé.
(source : associations.gouv.fr)

~~~~~

## CNIL



**La commission nationale informatique et des libertés vient de sanctionner lourdement une atteinte à la sécurité des données des utilisateurs d'un site internet d'une association gérant des foyers-logements et résidences.**

L'Association pour le Développement des Foyers s'est vue condamner à une amende de 75 000 euros pour une faille informatique qui rendait facilement accessibles, les données personnelles de plus de 45 000 de ses usagers (coordonnées, statut marital, salaire, références bancaires ...).

Cette sanction intervient pour des faits remontant à juin 2017, soit un an avant l'entrée en vigueur du RGPD (règlement général sur la protection des données) auquel nous avons consacré une rubrique dans le précédent numéro. Si l'incident avait eu lieu depuis, la sanction aurait pu atteindre des montants bien supérieurs, en effet la CNIL peut dans le cadre du RGPD prononcer des amendes administratives dont le montant doit être proportionnel, dissuasif et effectif par rapport à la violation du règlement européen. En tout état de cause, le maximum encouru est de 20 millions d'euros.

Cela sans préjudice de sanctions pénales, et bien entendu d'un déficit d'image préjudiciable à la structure en cause.

*Pour en savoir plus [ici](#) délibération de la CNIL du 21 juin 2018  
(voir précédent numéro des liaisons associatives).*

## Demandes de subventions 2019



Pour mémoire : les dossiers de demande de subvention pour l'exercice 2019 sont à votre disposition sur le site internet de la Ville, à la Maison de la Vie Associative ou mieux encore sur l'extranet mv@.

En effet, pour faciliter vos démarches, la Ville de Reims a mis en place depuis plusieurs années un extranet vous permettant de déposer vos demandes en ligne.

La date limite de retour des dossiers pour les demandes de subventions de fonctionnement est fixée au 31 décembre 2018. Les dossiers pour action-projet doivent être déposés, eux, trois mois minimum avant la date de réalisation de l'action.

## Un nouvel équipement de proximité la métamorphose de la maison de quartier des Epinettes



Cet équipement de 1250 m<sup>2</sup> entièrement de plain-pied entrera en fonction à l'automne 2019. Ce bâtiment fonctionnel, qualitatif est conçu pour répondre aux besoins des usagers.

IL présente une double utilité, mettre l'urbanisme et l'embellissement de la ville en résonance avec les aspirations des habitants.

- Placé en entrée de ville, il s'inscrit en cohérence avec une véritable mutation du secteur Sainte-Thérèse qui sera entièrement rénové d'ici 2021. Cette rénovation s'inscrit dans une dynamique plus générale qui impacte plusieurs secteurs environnants et qui se décline en parallèle sur l'ensemble des quartiers de la ville. La proximité c'est de garantir à tous les Rémois, une qualité de vie au quotidien sur des projets conçus pour et avec eux.

- Cette rénovation permettra également à l'équipe de la Maison de Quartier des Epinettes de développer son offre en terme de diversités des activités proposées et en terme de publics, en effet le bâtiment est organisé en 7 pôles fonctionnels (jeune, famille, emploi-social...). Cette maison est l'une des 14 entités de proximité gérées par l'AMQR (Association des Maisons de Quartier de Reims) et chacune d'entre elles porte un projet spécifique qui résulte d'un dialogue entre les usagers, les bénévoles et l'équipe qui anime chaque maison. La Ville principal financeur de cet équipement, vecteur de lien social, entend poursuivre ainsi sa politique d'accompagnement des maisons de quartiers.

## Reims Ville étape du Tour de France



Le 9 juillet, c'est de Reims que se fera le départ de la 4ème étape du Tour de France. 176 coureurs sont engagés sur cette 106ème édition.

La ville n'avait pas eu le plaisir d'accueillir ce grand événement depuis 2014.

Après la Coupe du Monde Féminine de la FIFA en juin, voici un été 2019 qui s'annonce sportif et festif.